

INFOS SYNDICALES

SPÉCIALES Ville du Puy - Agglo



✓ AUGMENTATION SANS PRÉCÉDENT DE LA PRÉVOYANCE (maintien de salaire) !

Au 1^{er} janvier 2013, un nouveau contrat labellisé dans le cadre de la prévoyance a été institué. Depuis cette date, la ville du Puy-en-Velay participe à hauteur de **1,50 Euros**. Alors qu'à l'échelle nationale, l'aide participative moyenne des collectivités est de **10 Euros** !

Il est bien évident que plus l'aide de la part de la collectivité est importante, plus les agents souscrivent et plus la mutualisation du risque est importante.

En plus de cette participation pécuniaire dérisoire, la collectivité ponote enregistre un **taux de 8,3% d'agents en arrêt de travail au-delà de 90 jours annuels** alors que la moyenne nationale s'élève à 5,8%. Depuis 2009, ce nombre d'arrêt au-delà des 90 jours annuels ne cesse d'augmenter au sein de la ville du Puy...

FO TERRITORIAUX s'interroge et s'inquiète face à cette problématique des 90 jours d'arrêt annuel. Pourquoi une telle situation ? La souffrance au travail, la pénibilité, les problèmes de reclassement, la non prise en compte des risques psycho-sociaux semblent être un début de réponse....

FO TERRITORIAUX se positionne pour demander une augmentation nette de 10 euros à Monsieur LE MAIRE, quant à la participation de la collectivité au niveau de la prévoyance des agents. **Une entrevue sera demandée très prochainement.**



✓ PPCR : LE TOUR DE PASSE-PASSE DU GOUVERNEMENT...



La mise en œuvre du projet gouvernemental Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (**PPCR**) suscite de nombreuses interrogations, et ce à juste titre. La catégorie C, 75 % des agents de la fonction publique territoriale, est particulièrement concernée et impactée.

Les principales conséquences pour les agents :

- Des durées de grilles allongées :

Les durées dans les échelles (grades) augmentent de 10 % à plus de 20 % ! Soit autant de perte pour les agents de catégorie C.

L'avancement d'échelon se fera beaucoup plus lentement et la perte répétée de points d'indices sur la carrière, entrainera encore une perte significative du pouvoir d'achat.



- **Un gain indiciaire peu important et en grande partie autofinancé par les agents :**

Le gain maximum sera perçu en 2020, **soit 5 ans après la signature de PPCR.**

La mise en œuvre de PPCR s'étalant sur 5 ans (2016-2020) cela revient à un gain annuel de moins d'un point par an d'ici 2020 (valeur du point : 4,63 euros). A comparer aux 8% de pertes de pouvoir d'achat cumulées...

Une grande partie du gain indiciaire de PPCR est donc autofinancée par les agents à travers la transformation du régime indemnitaire en points d'indice, de l'allongement de la durée de carrière et **surtout de la suppression de l'avancement au minimum.**

- **PPCR : un outil au service des collectivités :**

En définitive, le PPCR est un outil d'affichage et de communication gouvernemental. Seule la partie GRH (Gestion des ressources Humaines) aura un impact réel en permettant plus facilement des transferts d'une fonction publique à l'autre au gré des restructurations de collectivités ou de services. C'est pour cette raison, et aussi parce qu'il coûte très peu aux employeurs territoriaux que ces derniers ont accepté ce texte.

FO TERRITORIAUX condamne le discours du gouvernement qui **souhaite individualiser la rémunération des fonctionnaires en les payant au mérite** ou, comme l'a fait la ministre en déposant un amendement au projet de loi de Finances 2016 **abrogeant les « durées minimales » afin de ralentir l'avancement des agents et permettre ainsi au gouvernement d'économiser 113 millions d'euros en 2016** (dont 61 millions pour la FPH et 46 millions pour la FPT).

Dans le sillage du fiasco de la loi travail de Madame La Ministre Myriam EL KHOMRI, non content de détruire le code du travail et ses garanties pour les salariés du privé, le gouvernement s'attaque de front au statut des fonctionnaires.

✓ AU PPCR S'AJOUTE LE GEL DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010 !

6 ans de gel des traitements c'est sans précédent dans la Fonction publique, sans compter la répercussion à terme sur les pensions. Le gouvernement reconnaît lui-même avoir fait ainsi 7 milliards d'euros d'économies sur le dos des fonctionnaires et agents publics, **cela suffit !**

La perte de pouvoir d'achat est continue depuis 2000 et s'amplifie bien sûr à compter de 2010 année du gel. **Et ce ne sont pas ces pseudos augmentations** de la valeur du point d'indice : **0,3 % en année pleine pour 2016 et 0,55% pour 2017** (soit 54 euros pour l'année 2016 pour un agent de catégorie C à l'échelle 3 au 7^{ème} échelon, soit 4,5 euros/mois) **qui changeront la donne....**

FO TERRITORIAUX ne revendique pas un simple dégel mais **une réelle revalorisation à hauteur de 8%** compensant l'inflation depuis 2010 plus **l'attribution de 50 points d'indice** pour le rattrapage des pertes subies.

BLOQUAGE DU POINT D'INDICE



Contacts Force Ouvrière - Christophe : 06 17 82 07 37 / Stéphanie : 06 81 13 57 95

Mail : fofpt43@orange.fr - **blog :** <http://fofpt43.over-blog.com> - **fixe :** 04 71 05 51 87

1 avenue St Flory (Guitard) 43000 le Puy en Velay

